

St-Croix Paper Co.....	Ellershoushe	N. S.	Pulpe.
Nova Scotia W. Pulp Co...	Mill Village	—	Pulpé mécanique.
Acadie Pulp Mill Co.....	Halifax	—	Pulpe sèche.
Sheet Harbor Pulp Mills.	Sheet Harbor	—	Fibre au sulfure.
Sissiboo/Falls Paper Co...	Weymouth	—	Pulpe.

La quantité totale du papier employé au Canada est fabriquée dans le pays même et une autorité en la matière établit que la production quotidienne du papier dans tout le Dominion est évaluée de 250 à 300 tonnes, soit annuellement 100,000 tonnes, production qui, comparée à la population, est de beaucoup supérieure à celle des Etats-Unis.

Annuellement les 1,000 usines à pulpe que possèdent les Etats-Unis produisent 2,500,000 tonnes de papiers de toutes espèces, dont la valeur est évaluée à 150,000,000 de dollars.

Exportations. — Les statistiques nous permettent d'établir les divers tableaux suivants sur l'exportation progressive des bois à pulpe et de la pulpe de bois du Canada.

Exportations du Canada du "Bois pour la pulpe" par pays de destination et en totalité de 1890 à 1899

	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Etats-Unis.....	57,197	170,636	183,458	371,981	369,010	458,613	600,285	677,221	876,690	809,795
Angleterre.....	22,808	18,362	36,146	13,461	24,250	9,396	27,580	33,931	34,772	28,099
France.....				650						
Antilles Anglaises.....									579	
Autres pays.....										4,192
Total.....	80,005	188,998	219,458	386,092	393,260	468,009	627,865	711,152	912,041	812,086

Exportations de "pulpe de bois" du Canada par pays de destination et en totalité de 1890 à 1899.

	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Etats-Unis.....	149,078	280,619	355,303	454,253	368,256	336,385	557,085	576,720	534,305	578,329
Angleterre.....	460			1,640	178,255	251,848	113,557	164,138	676,100	671,704
Terre-Neuve.....	20,622							21		
Belgique.....					251					
Allemagne.....					452			1,000		
France.....						2,641	5,135	80		20
Japon.....										21,027
Divers.....									16	3,296
Total.....	168,180	280,619	355,303	445,893	547,217	590,874	675,777	741,959	1,210,421	1,274,376

Exportation du bois à pulpe. — Le tableau ci-dessus montre les progrès faits dans l'exportation du bois à pulpe; de 80,005 dollars, en 1890, cette exportation a atteint 912,041 dollars en 1898 et 842,086 dollars en 1899, dont 876,690 dollars exportés aux Etats-Unis en 1898 et 809,795 dollars en 1899.

En effet, depuis plusieurs années les Américains, alarmés de la diminution croissante de leurs richesses forestières, ont tourné leur attention vers le Canada et, soutenus par de puissants capitaux, se sont assurés des réserves (appelées "limites" ici) considérables de bois. Aucune loi prohibitive suffisante ne les empêchant d'exporter le bois aux Etats-Unis, afin de le transformer en pulpe et papier dans leurs propres usines, la progression ascendante de leurs importations de bois canadien s'explique aisément.

Mais les gouvernements provinciaux se sont alarmés de cette exportation progressive qui ne laissait aucun bénéfice au pays, au contraire. Et afin de restreindre l'exportation du bois à pulpe aux Etats-Unis et favoriser la fabrication du papier dans la province de Québec, le Gouvernement provincial de cette pro-

vince a placé un impôt de 1 doll. 90 (Stumpage Act) sur chaque corde de bois (de 128 pieds cubes) abattue, retenant l'impôt total, soit 1 doll. 90, lorsque le bois est exporté aux Etats-Unis et remboursant 1 doll. 50 par corde lorsque le bois est transformé en papier dans la province même. Soit 1 doll. 50 par corde de bois exportée que les Américains doivent contribuer au revenu de la province. Cette loi a pour effet d'engager les Américains à construire des usines à papier au Canada et ainsi à y engager d'énormes capitaux qui ne peuvent que contribuer à la richesse nationale.

La province d'Ontario a la même loi en vigueur.

En 1898, sur une exportation totale de 912,041 dollars de bois à pulpe, la province de Québec vient avec 624,475 dollars, puis l'Ontario avec 286,987 dollars, la Nouvelle-Ecosse avec 579 dollars.

Exportation de la pulpe de bois. — La progression croissante de cette exportation est vraiment édifiante. De 168,180 dollars en 1890 elle atteint \$1,274,376 en 1899, comme nous le montre le tableau ci-dessus.

Nous devons remarquer que cette exportation ne se fait pour ainsi

dire, que sur deux pays : en Angleterre et aux Etats-Unis.

Le Canada augmente graduellement son exportation de pulpe au Japon qui, en 1899, figure dans la statistique pour \$21,027.

Le Canada cherche de jour en jour à s'ouvrir de nouveaux débouchés à l'étranger pour sa pulpe de bois, qui, à égalité de prix, a la préférence sur la pulpe norvégienne sur les marchés européens.

Exportation de la pulpe canadienne sur le marché français. — En 1899, la France a importé 86,018,319 kilogs de pâtes mécaniques d'une valeur de 17,215,664 francs, dont 56,264,520 kilogs venant de Norvège, 21,111,229 kilogs de Suède, 5,605,359 kilogs d'Allemagne. En pâtes chimiques, en 1899, la France a importé 46,424,335 kilogs, valant 16,712,761 francs, dont 11,634,716 kilogs venant d'Allemagne, 11,364,049 de Norvège, 6,915,774 de Suède, 9,304,407 d'Autriche-Hongrie, 3,263,596 de Suisse, et 2,893,453 de Belgique.

Un marché tel que le marché français, qui importe annuellement 132,502,654 kilogs de pâtes mécaniques et chimiques soit environ 132,000 tonnes valant 33,928,425 francs, non seulement n'est pas à dédaigner, mais au contraire est bien digne d'attirer l'attention des pays, tels que le Canada, qui cherchent à créer des débouchés aux produits de leur industrie.

Le marché français est donc de nature à devenir un débouché très important pour la pulpe de bois canadienne, qui peut trouver, d'après les assertions d'autorités en la matière, un placement très avantageux, surtout dans le sud de la France.

De plus la pâte de bois canadienne est comprise dans traité franco-canadien et jouit à l'entrée en France du tarif de douane minimum. Cependant jusqu'ici la pulpe canadienne n'avait pu profiter de cet avantage à son entrée en France, par suite de l'absence de ligne régulière directe de vapeurs entre la France et le Canada. Mais cet obstacle n'existe plus maintenant, et tout fait prévoir que l'importation française directe de pulpe canadienne est appelée à donner lieu à des transactions très étendues et réciproquement avantageuses.

Nous devons mentionner que les règlements de douane français, exigeant que la pulpe soit perforée, ont souvent été un inconvénient et un obstacle aux essais d'exportation sur France faits par certaines usines canadiennes à diverses époques.

La dite perforation entraîne un